

ECURIE AUTO CHÂTEAU GAILLARD
5 Impasse des Monts Mesnil Bellanguet

27700 LES ANDELYS

<http://www.ecurieauto-chateaugaillard.com>



22ème COURSE DE CÔTE DES ANDELYS-EURE

REGLEMENT PARTICULIER

Coupe de France de la Montagne
26 & 27 JUIN 2021

Fédération Française du Sport Automobile **FFSA**



22^{ème} COURSE DE CÔTE DES ANDELYS-EURE REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF COURSES DE COTE

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE HAUTE NORMANDIE Organise les 26 et 27 juin 2021 avec le concours de l'Ecurie Auto CHÂTEAU GAILLARD et le soutien de la ville DES ANDELYS une compétition automobile régionale dénommée : **22^{ème} COURSE DE CÔTE DES ANDELYS dans l'EURE.**

Cette compétition compte pour : le **Championnat de Ligue Régionale du Sport Auto de Normandie** ainsi que pour la **Coupe de France de la Montagne 2021 - coefficient 1.**

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue de Normandie sous le numéro 19 en date du 04/03/2021, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 154 en date du 04/03/2021.

Organisateur technique

Nom : ASSOCIATION ECURIE AUTO CHÂTEAU GAILLARD.

Adresse : 5 Impasse des Monts Le MESNIL- BELLANGUET 27700 LES ANDELYS.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Compétitions régionales

Président du Collège des Commissaires SportifsM. AUBERTLicence n°40515
Commissaires Sportifs (au nombre de 2 ou 4)	N. GUIBLAINLicence n°7079
	M. TESNIERELicence n°125487
Directeur de Course	L. VARANGLELicence n°36384
Directeur de Course Adjoint	A. GUIBLAINLicence n°7081
Commissaires Techniques (B au minimum)	J. SALENNELicence n°18219
	M. DESSELicence n°5540
	W. BLOTLicence n°236179
	P. LEFEBVRELicence n°47599
Chargé de la mise en place des moyens	P. CHAMPROUXLicence n°82173
Chargé des relations avec les concurrents (CS)	M. PIERRELicence n°8342
Chargé des relations concurrents (parc fermé)	D. VIGERLicence n°47235
Chargé des Commissaires de route	A. VIANDIERLicence n°13368
Chronométrateurs	D. GAILLARDLicence n°53250
	P. JEGOULicence n°3899
Classement	R. VOISINLicence n°211834
Médecin	Dr WADJA	

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le **mardi 22 juin 2021 à 23h59**, le cachet de la poste faisant foi.

Publication de la liste des engagés le **jeudi 24 JUIN 2021**.

Vérifications administratives le **samedi 26 juin 2021 de 14h30 à 18h30** et le **dimanche de 27 juin 2021 de 08h00 à 9h45**.

Vérifications techniques le **samedi 26 juin 2021 de 14h45 à 18h45** et le **dimanche 27 juin 2021 de 08h15 à 10h00**.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le **dimanche 27 juin 2021 à 10h15**.

Briefing des commissaires le **dimanche 27 juin 2021 à 7h00**.

Essais non chronométrés le **dimanche 27 juin 2021 de 08h00 à 10h15**.

Essais chronométrés le **dimanche 27 juin 2021 de 10h30 à 12h00**.

Briefing des pilotes : remis écrit contre émargement aux concurrents lors des vérifications administratives.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le **dimanche 27 juin 2021 à 12h15**.

COURSE

- **1^{ère} montée : dimanche 27 juin 2021 à partir de 13h00.**
- **2^{ème} montée : à l'issue de la 1^{ère} montée.**
- **3^{ème} montée : à l'issue de la 2^{ème} montée.**

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.

Parc fermé obligatoire sur plateau.

PODIUM le dimanche 27 juin 2021 après la levée du parc fermé.

Les concurrents pourront retirer le Palmarès : le **dimanche 27 juin 2021 après le podium, à l'école Marcel LEFEVRE.**

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le **dimanche 27 juin 2021 à 9h00.**

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le **samedi 26 juin 2021 de 14h30 à 18h30** et le **dimanche 27 juin 2021 de 08h00 à 09h45, Ecole Marcel LEFEVRE.**

Vérifications techniques le **samedi 26 juin 2021 de 14h45 à 18h45** et le **dimanche 27 juin 2021 de 08h15 à 10h00, sous une tente installée rue Louis PASTEUR sur le trottoir entre le parking du centre médical et l'entrée du terrain EDF.**

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :

Garage J.F.C 44 Avenue de la République 27700 LES ANDELYS

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC.

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le **dimanche 27 juin 2021 à 10h00**.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est fixée par le Président de Collège.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Parcs concurrents :

Après l'épreuve, le concurrent qui laisse des débris ou taches importantes (huile ou produits divers) se verra pénalisé d'une **amende de 100 €**.

Vérifications administratives et techniques :

AUCUN PASSEPORT TECHNIQUE NE SERA DELIVRE PENDANT LES VERIFICATIONS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIVES.

Pour des raisons de sécurité :

- Port du casque obligatoire pour les accompagnateurs motorisés sur la prégrille.

Pneumatiques :

- Il est interdit aux accompagnants de se trouver dans la zone de départ.
- Les pneus pourront être filmés jusqu'au 2^{ème} ralentisseur (un panneau indiquera la limite).

EN CAS D'INFRACTION, UNE PENALITE POURRA ÊTRE ENVISAGEE PAR LA DIRECTION DE COURSE.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les concurrents auront deux possibilités pour s'engager.

Les droits d'engagement sont fixés à **240€**, réduits à **120€**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Par courrier

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse ci-dessous, jusqu'au **mardi 22 juin 2021 à 23h59**.

RALLYGT 55 route départementale 27440 VAL D'ORGER

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement

Par internet

Les concurrents pourront s'engager électroniquement sur la plateforme <https://engagements.rallygt.fr> après avoir créé leur compte au préalable, jusqu'au **mardi 22 juin 2021 à 23h59**.

Contact

Raphael VOISIN

Téléphone : 06.51.77.62.54

Adresse-mail : rvoisin@rallygt.fr

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à **50**, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 120.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

La Publicité obligatoire ou optionnelle fera l'objet d'un additif à ce règlement.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les compétitions.

6.1P. PARCOURS

La course de côte des ANDELYS a le parcours suivant : Côte de CLERY (D1)

La course se déroulera en 3 (TROIS) montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre décroissant des numéros.

Les départs : sont donnés avec un feu tricolore surmonté d'un gyrophare.

Départ : Côte de CLERY (D1)

Arrivée : (D1)

Pente moyenne : environ 5%

Longueur du parcours : 1730 mètres.

Modalités de retour au départ : en convoi par la piste.

Parc de départ : Rue de l'EGALITE.

Parc d'arrivée : D1.

6.2P. ROUTE DE COURSE

- Côte de CLERY (D1)

6.3P. FILE DE DEPART

- **Rue de l'EGALITE**

RAPPEL :

Les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve.

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

- Les parcs concurrents seront situés dans la cour de l'école Marcel LEFEVRE, le gymnase de la BOULAYE, la rue Louis PASTEUR, l'Avenue du Général de GAULLE.
- L'ensemble des parcs sera équipé en distribution électrique (puissance domestique).
- Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 13h00, le samedi 26 juin 2021.
- Le parc concurrent de l'école Marcel LEFEVRE sera réservé en priorité pour les participants des groupes : D/E et CM/CNF/CN. **Il sera attribué un emplacement numéroté à la réception de la feuille d'engagement accompagnée de son règlement dans la limite des places disponibles, l'attribution étant liée à la date d'arrivée de l'engagement suivant le principe premier arrivé, premier servi.**

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés, se fera sur plateaux.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- Pendant les vérifications : A l'école Marcel LEFEVRE sous le préau.
- Pendant les essais et la course : A l'école Marcel LEFEVRE sous le préau.
- Pendant le délai de réclamation après l'arrivée : A l'école Marcel LEFEVRE sous le préau.

Un tableau d'affichage des temps sera installé après la ligne d'arrivée, dans le parc d'attente avant le retour. Les temps seront aussi communiqués à chaque pilote par bulletin lors de leur entrée dans le parc de retour.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence se tiendra : A l'école Marcel LEFEVRE de 13h00 à 19h00 le samedi 26 juin 2021 et de 7h00 à 18h30 le dimanche 27 juin 2021.

Téléphone permanence : 06 12 69 22 96 et 06 45 22 71 60.

Centre de secours le plus proche :

Centre Hospitalier de VERNON, 5 Rue du Docteur BURNET 27200 VERNON Tél : 02 32 71 29 20

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Briefing des pilotes : remis écrit contre émarginement aux concurrents lors des vérifications administratives.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

Le départ se fera aux feux tricolores.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de chaque discipline.

ARTICLE 10P. PRIX

ART. 10.1P. Trophées

Trophée BERTHEUIL : 1^{er} Pilote au Scratch de moins de 25 ans.

ART.10.2P. Prix

Pas de prix en espèces cette année par manque de sponsors à cause du COVID 19.

ART.10. 3P. Coupes

Une coupe sera remise aux 3 (trois) premiers du scratch et à la 1^{ère} Féminine seulement (COVID 19 oblige).

2 coupes seront attribuées aux commissaires par tirage au sort.

ART. 10.4P. Podium et coupes

Podium et coupes à l'entrée du parc école Marcel LEFEVRE pour les 3 (TROIS) premiers du scratch, la 1^{ère} Féminine et le vainqueur du Trophée BERTHEUIL, après la levée du parc fermé.

ART.10.6P. Remise du Palmarès

Les concurrents pourront retirer le palmarès : le dimanche 27 juin après le podium et la remise des coupes à l'école Marcel LEFEVRE.